

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° 2026-23

Conseillers municipaux En exercice : 11 Quorum : 6 Présents : 11 Pouvoir(s) :-	Le neuf avril deux-mil vingt-six à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. ORSET Paul, maire.	
	Date de convocation : 1 ^{er} avril 2026	Date d'affichage : 1 ^{er} avril 2026
	Présents : ORSET Paul - CICLET Laury - TARDY Loïc – MUGNIER Patricia - THEVENET Dominique - MONOD Philippe - NICLOUX Isabelle - DALMAZ Séverine - JOUTARD Wendy - PASSERAT Morgan - MAUBERGER Léo.	
	Absent(s) :- Procuration(s) :-	
	Secrétaire de séance : NICLOUX Isabelle	

Correspondant défense

Le correspondant défense a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il a un rôle d'information et de sensibilisation des administrés et contribue à une plus grande proximité et à une meilleure connaissance du rôle et du fonctionnement de l'institution de défense par les administrés. Sa mission s'organise autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen et la mémoire et le patrimoine.

Le correspondant défense est chargé, sous l'autorité du maire :

- d'informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
- de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté ;
- de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
- d'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD) et, le cas échéant, avec le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN ;
- de relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

Monsieur le maire invite les conseillers à faire acte de candidature.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants invitant les communes à désigner un correspondant défense ;

Considérant la nécessité de développer le lien Armée-Nation et de sensibiliser les administrés aux questions de défense ;

Considérant qu'une seule candidature a été présentée après appel à candidatures ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE en tant que **correspondant défense** : DALMAZ Séverine

Le secrétaire de séance,
NICLOUX Isabelle



Le Maire,
ORSET Paul

